

LE PATRIMOINE PILLÉ EN TOUTE LÉGALITÉ

LA FRANCE RURALE ET DÉSSERTIFIÉE
N'A PLUS LES MOYENS D'ENTREtenir SES BIENS.
**LES PLUS BEAUX ORNEMENTS DE SES ÉDIFICES
NON CLASSÉS SONT DÉMONTÉS ET VENDUS
À L'ÉTRANGER, AU GRAND DAM DES DÉFENSEURS
DU PATRIMOINE. ENQUÊTE.**

PAR JEAN-MARC TOUSSAINT

Cette petite cité a eu son heure de gloire. C'était au Moyen-Âge, à la Renaissance ou au siècle des Lumières. On y a bâti des demeures cossues, des hôtels particuliers, d'élégants manoirs. Et puis les temps ont changé. La cité s'est endormie. Après la guerre, l'exode s'est accéléré. Les entreprises sont parties. Les commerces ont fermé. La ville s'est paupérisée, mais le patrimoine est resté. Avec le temps, il s'est dégradé. Pas toujours, mais souvent. C'est à ce moment-là que sont entrés en scène des dépeceurs professionnels. Ils ont racheté à vil prix ce patrimoine délaissé qu'ils ont curé intégralement de ses ornements avant de le laisser à l'abandon. Un procédé parfaitement légal à défaut d'être moral. Cette histoire pourrait être celle de Gray, de Commercy, de Saint-Mihiel, de Montmédy ou de Vézelize. C'est celle de Joinville (Haute-Marne), ancien fief de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. Dans le centre historique, plusieurs dizaines de maisons n'ont plus que leurs quatre murs et quelques poutres pour les maintenir. À l'intérieur, tout ce qui a de la valeur a été démonté : cheminées, portes, boiseries, parquets, dalles, escaliers... Une opération rendue possible par la chute des prix de l'immobilier. « Depuis 1982, la population de la ville est passée de 5.000 à 3.500 habitants. Des maisons Renaissance se sont vendues à moins de 10.000 euros. Des hôtels particuliers du XVIII^e siècle ont été cédés entre 20.000 et 30.000 euros », explique Anthony Koenig, chef de l'urbanisme à la mairie de Joinville. Ce dépeçage en règle, mené au grand jour, a duré près de trois décennies, laissant ici et là des cadavres architecturaux dans tout le centre historique. Il a fallu l'arrivée d'un nouveau maire, Bertrand Ollivier, pour enrayer « cette perte d'identité collective » et entamer la reconquête.

Avec le soutien actif des services de l'État, l'élu a utilisé de concert la carotte et le bâton : des incitations financières pour activer la restauration et des arrêtés coercitifs





Cette maison a été totalement dépeçée.
Sa cour regorge de tas de pierre.

« de péril » « d'abandon » ou « de salubrité ». La moitié environ des quarante propriétaires mis en demeure a réagi en procédant eux-mêmes à des travaux de mise aux normes. D'autres ont été expropriés ou traînés devant les tribunaux. Certaines ventes « fumeuses », qui cachaient des projets de dépeçage, ont été préemptées. Désormais, la ville attend une imminente DUP pour une opération de restructuration immobilière (ORI). En clair, un nouvel arsenal pour imposer aux propriétaires de onze immeubles une reprise totale de leurs biens. « À compter du lancement de l'opération, ils auront quinze mois pour agir. Passé ce délai, nous engagerons des expropriations », explique-t-on en mairie.

« LA NOTION DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE EST SECONDAIRE QUAND IL S'AGIT D'ÉDIFICES PATRIMONIAUX »

Parallèlement à cette guerre ouvertement déclarée, les élus ont fait procéder à un inventaire des biens encore existants. Ils ont transformé en logements quelques-uns des immeubles préemptés et lancé la restauration de plusieurs monuments historiques, dont la ville est propriétaire. « C'est une politique au long cours. Il faudra encore de nombreuses années pour gagner la bataille », reconnaît Anthony Koenig. Une démarche saluée par les défenseurs du patrimoine. Jean-François Michel, président de l'association « Vieilles maisons françaises » (VMF) en Lorraine estime que « la notion de propriété privée est secondaire quand il s'agit d'édifices patrimoniaux. » C'est d'abord un patrimoine collectif », estime l'intéressé, qui a lui-même beaucoup

œuvré pour préserver le bourg Renaissance de Châtillon-sur-Saône, dans les Vosges. Du côté des revendeurs de matériaux, on ne comprend pas très bien cette volonté de la collectivité des s'immiscer dans l'intimité de ses administrés. « Nous ne sommes pas des pilleurs. Tous ces matériaux, nous les rachetons. Le plus souvent, à la demande des propriétaires. Notre travail permet au contraire de redonner vie à un patrimoine oublié ou en ruine », explique Jean-Claude Lebert. À Gondrecourt-le-Château (Meuse), ce récupérateur de matériaux a pignon sur rue. Ce métier « de bagnard », comme il le définit, il le pratique depuis plus de trente ans, dans tout l'est de la France. Sans état d'âme. « Quand j'ai commencé, je faisais du porte-à-porte, en demandant aux gens s'ils n'avaient rien à vendre. Je surveillais les successions, en proposant mes services pour vider les maisons. Aujourd'hui, ce sont les clients qui m'appellent », raconte-il. Et de poursuivre : « À Joinville, dans les années 80, les gens préféraient s'installer dans un pavillon en périphérie du centre-ville. Le démontage de leur vieille maison payait une partie de leur investissement. Et tout ce qu'on en sortait était réinstallé dans des maisons bourgeoises ou des châteaux », précise l'intéressé, en se posant comme un défenseur du patrimoine oublié. « Ce métier, je l'ai appris sur le tas, mais aussi en lisant la gazette de l'hôtel Drouot. Au premier coup d'œil, je sais identifier un style, une époque, un type de matériaux », explique-t-il. Son plus beau coup ? Assurément « le démontage à Commercy de deux cheminées sculptées par Ligier Richier. C'était dans les années 80, je les ai revendues à un marchand parisien pour un peu plus de 30.000 euros. Aujourd'hui, je suis sûr qu'on pourrait en tirer dix fois plus », ajoute-t-il, en soulignant combien son métier a évolué.

« Il y a 30 ans, les cheminées lorraines d'époque Louis XIII en pierre de Savonnières, personne n'en voulait et j'étais l'un des rares à les démonter. Aujourd'hui, on les vend entre 30 et 40.000 euros pièces. »

Depuis la crise de 2008, les prix se sont toutefois nettement tassés après l'envol du début des années 2000. À Gondrecourt, Jean-Claude Lebert utilise plusieurs entrepôts pour stocker ses matériaux. On y trouve de tout : des cheminées en pierre recouverte de peinture, mais aussi des boiseries, des dalles, des tomettes, des persiennes, des pierres à eau, des escaliers en bois et en pierre, des pavés, du parquet, des tuiles, des grilles en fer forgé, des plaques de cheminée. Tout est décapé, restauré avant d'être remis en vente. Jadis, il écoulait l'essentiel de sa marchandise en Belgique et aux Pays-Bas. Désormais, environ les deux-tiers de ces objets prennent la mer, pour les États-Unis. « Mon fils s'est installé à Los Angeles, il y a 15 ans. Là-bas, il travaille avec des designers, des architectes. Les Américains, qui n'ont pas d'histoire, sont très friands du patrimoine français. Chaque mois, je lui envoie un container de marchandises. » Tout est emballé et filmé sur palette. Chaque pierre est numérotée, mais aussi tracée. Tout objet de plus de cent ans doit en effet avoir une licence d'exportation pour quitter l'Union européenne. Aux États-Unis, la famille Lebert a fourni à plusieurs stars d'Hollywood des morceaux du patrimoine lorrain. Notamment une cheminée en pierre, démontée dans le vieux Nancy, qui attise désormais le feu de la propriété du chanteur et musicien Lionel Richie.

Jean-Claude Lebert alimente le marché américain depuis la Meuse.

UN CHÂTEAU VOSGIEN EN AMÉRIQUE

La récupération de pierres pour de nouvelles constructions est une pratique très ancienne, qui existe au moins depuis la Grèce antique. La différence aujourd'hui, c'est qu'avec la mondialisation, ces pierres ne servent plus forcément là où elles ont été récupérées. Mais là encore, le phénomène n'est pas nouveau. L'histoire du château des Thons, dans les Vosges, en est une étonnante illustration. Construit au début du XVII^e siècle, ce château abandonné, puis réhabilité, a servi de lieu de cantonnement aux officiers américains en 1917, durant la Grande Guerre. Après le conflit, il est racheté par le milliardaire américain Ashbel H. Barney,

qui fait démonter pierre par pierre l'aile droite et une partie du corps central. Le chantier dure deux années, entre 1924 et 1926. Tous les matériaux sont transportés aux États-Unis par bateau, et le château est reconstruit sur l'île de Long Island, à côté de New York. Ce rêve fou d'un milliardaire américain de se payer un manoir à la française fait toujours partie intégrante du paysage de l'État de New York. La demeure a été revendue à plusieurs reprises. Elle a notamment été occupée par Erwin Lynde, juge à la Cour suprême des États-Unis. L'autre aile du château, restée dans les Vosges, s'est considérablement dégradée au cours du siècle passé. Une demande de classement est en cours pour tenter de la préserver.

Ce château vosgien a été démonté puis reconstruit à Long Island, dans l'État de New York.

En France, on estime à quatre millions le nombre de bâtiments non classés qui présentent un intérêt patrimonial.



TOUT DÉPEND DU CLASSEMENT

On compte 43.000 monuments historiques en France et environ 4 millions de bâtiments non classés qui présentent un intérêt patrimonial. L'immense majorité de ce patrimoine bâti est privée, et il n'existe aucun moyen d'empêcher un propriétaire de vendre une cheminée ou des boiseries anciennes, sauf si elles sont classées. Le propriétaire du château de Vandœuvre-lès-Nancy en sait quelque chose. Il avait vendu une cheminée de son château à une antiquaire des Yvelines, mais l'État a estimé qu'il n'avait pas le droit de le faire et la justice a été saisie. Depuis, la cheminée dort dans un entrepôt en attendant une décision des tribunaux. En dehors des monuments historiques, seul le classement en secteur sauvegardé d'un espace délimité peut assurer une réelle protection. Ce dispositif, né avec la loi Malraux de 1962, inclut la protection de l'intérieur des bâtisses et impose une autorisation pour toute démolition. Reste que cette loi est mal appliquée. Seuls 80 plans de sauvegarde sont actifs en France.

